



NOTE A L'ATTENTION DES DP, CC ET CB

Précisions sur l'opération de valorisation des bois abandonnés
Cf. Circulaire n°0835/MEFMEPCODDPAT/SG/DGF/DEPRC du 09 juillet 2020

1. PROCEDURE GENERALE

Une procédure à respecter strictement a été adoptée dans le cadre de cette opération. Elle identifie les actions, les personnes concernées et les documents ou justificatifs à produire.

| Action | Personne | Documents |
|---|--|--|
| DECLARATION <i>Toute information utile sur l'existence du bois et les conditions de son exploitation : lieu approximatif ou localisation exacte (si possible points GPS), essences, quantités, état, année ou période d'exploitation, auteur de la coupe illégale, etc.</i> | Toute personne physique ou morale | <ul style="list-style-type: none">- Soit Déclaration écrite adressée au responsable local du Ministère (DP, CC, CB) ou au DGF ou au DGI- Soit PV d'audition signé du CB, CC ou du DP |
| VERIFICATION <i>Déplacement et enquête de l'administration forestière sur le terrain pour confirmation des informations déclarées et vérification de la traçabilité (souches) et des conditions d'exploitation du bois concerné plus estimation de la quantité de ce bois</i> | Administration des Eaux et Forêts Déclarant | <ul style="list-style-type: none">- Ordre de mission- PV de constatation de bois abandonnés- PV de saisie des bois abandonnés- PV d'audition (éventuellement)- Rapport de mission avec témoignages, photos, points GPS, tableau d'inventaire |

| | | |
|---|---|--|
| <p>DEBUSCAGE, DÉBARDAGE, CUBAGE, PARCAGE</p> <p><i>Mise en œuvre des moyens nécessaires pour déterminer le volume des bois inventoriés et les sortir de la forêt pour le regrouper sur parcs</i></p> | <p>Administration des Eaux et Forêts</p> <p>Prestataire</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Offre de service chiffrée et validée - Contrat de service signé - Facture validée (si travail déjà effectué auparavant) - Ordre de mission - Rapport d'activités |
| <p>VENTE</p> <p><i>Appel d'offres sous plis fermés</i></p> | <p>Administration des Eaux et Forêts</p> <p>Acquéreurs</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Communiqué - Offres sous pli fermés - Rapports de la commission d'analyse des plis - Contrat de vente avec une unité de 3^{ème} transformation préalablement visé par le DGF dans le cas d'un acquéreur intermédiaire pour le KEVAZINGO |
| <p>MARTELAGE</p> <p><i>Mise en place d'un système de traçabilité avec des marques classiques ou système électronique (code barre, balise RFID)</i></p> | <p>Administration des Eaux et Forêts</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Ordre de mission - Rapport d'activités - Preuves du martelage (marques classiques, Code barre, Balise RFID) - Système informatique de suivi du martelage |
| <p>EVACUATION</p> <p><i>Délivrance des documents de transport</i></p> | <p>Ministre</p> <p>DGF ou DGI</p> <p>DP</p> <p>Acquéreurs</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Certificat de cession signé par le Ministre - Autorisation spéciale signée par le DGF ou le DGI - Bordereau de roulage signé par le DP - Documents juridiques de l'acquéreur |

2. PRESTATIONS DE SERVICES

Les personnes physiques ou morales intéressées sont autorisées à soumettre à l'administration des offres de prestation de services pour le débusquage, le débardage, le cubage et le rassemblement sur parcs des bois abandonnés identifiés.

Pour les bois déjà rassemblés sur parcs, les personnes physiques ou morales ayant effectué ce travail sont autorisées à présenter à l'administration, avec preuves à l'appui, le détail des coûts relatifs aux actions réalisées pour discussion et validation en vue d'un remboursement pour service rendu à l'État.

| Action | Personne | Documents |
|--|---|--|
| <p>INVENTAIRE</p> <p><i>Identification et dénombrement des tous les bois déclarés abandonnés dans un périmètre défini</i></p> <p><i>La déclaration n'est pas une prestation de service. Elle donne lieu à l'enquête de vérification de terrain pendant la phase d'inventaire.</i></p> | <p>Toute personne physique ou morale</p> <p>Administration forestière (suivi)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Offre de service chiffrée (facture en cas de travail déjà effectué) - Contrat de service signé par le DGF ou le DGI - Rapport d'enquête de l'administration sur le terrain pour vérifier les conditions d'exploitation du bois - Rapport de la prestation à valider par le DGF ou le DGI - Facture finale visée par le DGF ou le DGI pour paiement |
| <p>DEBUSQUAGE, DEBARDAGE, CUBAGE, RESSEMBLEMENT SUR PARCS</p> | <p>Opérateur légalement déclaré et justifiant des moyens nécessaires</p> <p>Administration forestière (suivi)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Offre de service chiffrée (facture en cas de travail déjà effectué) - Contrat de service signé par le DGF ou le DGI - Rapport de la prestation - Facture finale visée par le DGF ou le DGI pour paiement |
| <p>ACHAT</p> <p><i>Offre d'achat du bois inventorié et cubé à présenter sous plis fermé</i></p> <p><i>L'offre sera comparée à d'autres offres concurrentielles</i></p> | <p>Toute personne physique ou morale</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Offre sous pli fermé - Rapport d'analyse des plis - Certificat de cession |

Fait à Libreville le 05 AOÛT 2020

Le Directeur Général des Forêts

Dr. Ghislain MOUSSAVOU

